

Livret d'accueil

Bienvenue à la Maison Marie Pocard



Adef Résidences
Marie Pocard

La Maison Marie Pocard

01

Comment s'organise

ma vie au quotidien ?



Bienvenue à vous, bienvenue chez vous.

Les Maisons Adef Résidences sont conçues pour vous avec le savoir-faire de l'Association. Ce savoir-faire est centré sur la qualité des prestations qui vous sont proposées ainsi que sur vos choix et vos envies. Nous sommes à l'écoute de vos remarques et demandes, les professionnels sont là pour vous accompagner. Vous découvrirez au travers de ce document les éléments principaux de l'organisation quotidienne ».

Dominique Bourguine, Président d'Adef Résidences.



02

La Maison Marie Pocard

La Maison Marie Pocard est située à Maranville en Haute-Marne dans un environnement calme et verdoyant. Avec environ 20 professionnels, je bénéficie de l'accompagnement adéquat dont j'ai besoin. Les professionnels sont disponibles afin que je vive de manière confortable et en sécurité.



L'Établissement a été géré historiquement par l'association "Marie Pocard". Les membres du conseil d'administration ont ensuite accordé leur confiance à l'Association Adef Résidences pour assurer la gestion de l'Ehpad à compter du 10/07/2023.

Ma Chambre

03



*Je suis chez moi dans ma chambre,
il s'agit de mon espace privé.*

Je suis donc libre d'y apporter des objets personnels pour la décorer.

.....

Je reçois à ma convenance des visiteurs.

Je peux sortir à tout moment de la Résidence et sans limitation d'horaire. Toutefois, les éventuelles restrictions pour ma santé sont discutées avec moi.

J'informe le secrétariat de ma sortie.

.....

Je demande aux professionnels à bénéficier d'une communication spécifique si j'ai des difficultés pour lire ou entendre.

.....

Je peux fumer dans les lieux prévus à cet effet, ils me sont précisés.

Je peux également être accompagné à l'extérieur pour fumer.

.....

Enfin, je bénéficie d'une prise téléphonique et d'une prise TV.

04

Mes
services
dans ma **Maison**

Je suis en pension complète, tous les repas de la journée me sont servis à des horaires en lien avec la vie en collectivité. Je peux participer au choix des menus (je peux faire partie de la commission restauration).

.....

Les équipes qui cuisinent mes repas préparent des repas adaptés à mes besoins et mes contraintes alimentaires.



La liste et les horaires des animations quotidiennes sont affichés. Je peux également demander que l'on m'en fasse directement part oralement. Lectures, jeux de société, sorties extérieures etc. me sont proposés. Mes proches sont les bienvenus lors de ces moments de loisirs.

Mes journées sont organisées en fonction de mes choix, de mon accompagnement dans la vie quotidienne et des animations variées auxquelles je veux participer.

Je bénéficie des soins médicaux dont j'ai besoin par les professionnels soignants de la Maison. Pour les éventuels rendez-vous extérieurs, les professionnels s'en occupent à ma demande. J'ai le libre choix de mon médecin traitant, kinésithérapeute, orthophoniste... Il me suffit de communiquer les coordonnées aux professionnels.

.....

Mon linge est entretenu, sauf pour le pressing du linge délicat. Marqué à mon nom, je le confie le matin et il m'est remis dans la semaine.

.....

L'entretien de ma chambre peut être quotidien en fonction de mes souhaits et habitudes de vie.

05

Mes
espaces de vie
et de soins

**En dehors de ma chambre, mes espaces de vie
et de soins sont nombreux :**



Salle
à manger



Parc arboré



Salon
audio-vidéo



Salle d'animations

.....

Si je ne peux m'y rendre seul(e), alors je demande de l'aide
aux professionnels dont c'est la mission.

Les valeurs avec lesquelles on m'accompagne

Tous les professionnels Adef Résidences sont formés aux valeurs éthiques fondamentales qui font foi dans ma Maison :

- le respect mutuel,
- la bientraitance,
- l'écoute,
- la considération pour mes choix,
- la vie en communauté,
- les droits et libertés garanties pour tout un chacun,
- l'acceptation des religions, des cultures régionales, des singularités...

Je peux me prévaloir à tout instant de ces valeurs auprès de la Direction de la Résidence.

07

Les équipes de la Maison

Les équipes qui m'accompagnent ont des compétences variées : hôtellerie, animation, soin, secrétariat...

.....

Au quotidien les aides soignants, les aides médico-psychologiques, les auxiliaires de vie et les agents hôteliers sont présents auprès de moi. Ils sont appuyés si nécessaire par les infirmiers et les personnes en charge de l'animation.

.....

En cas de problème, je peux toujours faire appel à la Direction de la Résidence.



Adef Résidences

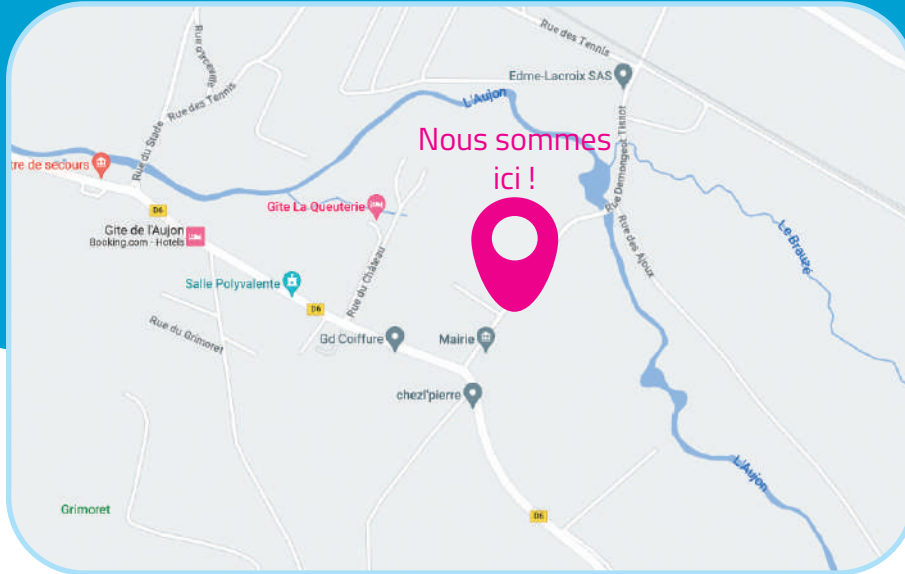
Adef Résidences est une Association à but non lucratif spécialisée dans la gestion et la création d'Établissements médico-sociaux et sanitaires. Créée en 1992, l'Association gère aujourd'hui 66 Établissements (42 Maisons Ehpad, 4 Résidences Autonomie, 15 Maisons handicap, 2 Établissements sanitaires, 3 centres de vacances adaptées).

Acteur national reconnu dans l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de dépendance, Adef Résidences œuvre depuis 30 ans avec plus de 4 300 collaborateurs auprès des personnes âgées et en situation de handicap pour leur offrir un cadre de vie chaleureux et adapté à leurs besoins.

La démarche Bientraitance est un élément fondamental dans la construction d'Adef Résidences et dans la vision que ses salariés ont de leurs métiers. Afin de garantir un niveau de qualité optimal, l'Association est également dotée d'un système de contrôle qualité exigeant.

La Maison Marie Pocard

23 rue Demongeot Tissot - 52370 MARANVILLE
03 25 03 62 13 - maranville@adefresidences.com



Numéros utiles :

CAF : 32 30

**Conseil Départemental
de Haute-Marne :**

03 25 32 88 88

CLIC MARANVILLE :

03 25 31 02 20

Pompiers : 18 **SAMU :** 15

CCAS (Centre Communal
d'Action Sociale) de
Maranville : 03 25 31 02 20

Hôpital de Chaumont :
03 25 30 70 30

**Numéro d'appel national
contre la maltraitance :**
39 77

Vous avez accès à toute information ou document relatif à votre prise en charge. Pour connaître la marche à suivre, vous pouvez vous adresser à la Direction de l'Établissement.

Selon la législation et pour compléter ce livret d'accueil, une notice d'information relative à la désignation de la personne de confiance doit vous être remise.